

N°	Provenance de la proposition	Contributeurs	Fonction vitale	Titre de la proposition	Description résumée	Lien vers le cahier d'acteurs
541	En ligne sur ecrivons.angers.fr	Esmarine	Se loger	Le site de l'ancienne usine Thomson	Pourquoi ne pas donner le terrain à un promoteur qui se chargera de le dépolluer , en échange de faire un village dans la ville , qui privilégiera toutes les solutions écologiques ,en ce qui concerne les énergies , les matériaux , les espaces verts (un jardin public) les espaces collectifs et bien d'autres Il devra répondre à un cahier des charges rigoureux pour le respect de l'environnement dicté par ALM avec le concours des habitants qui seront les "bâisseurs" de ce projet .	
558	En ligne sur ecrivons.angers.fr	S-aoyons / au_cas_ou antoine.vernier 02@gmail.com	Se loger	Cesser toutes constructions de logements, réquisitionner ceux vacants et obliger au partage.	Actuellement le PLU d'ALM prévoit la construction annuelle de 2000 logements. Pourtant il existe 7 % de logements vacants. Soit plus de 5000. On peut estimer le nombre de sans domicile à 1000 personnes. Un enfant de CE2 comprendrait il la manière dont nous résolvons nos problèmes de maths ? Réquisitionnons les logements vacants, les bureaux délaissés par le télétravail, accompagnons par une obligation de citoyenneté les rencontres pour des cohabitations intergénérationnelles. Dignité ou droit ?	
559	Cahier de contribution Citoyen	Youth For Climate Angers	Se loger	Rénovation énergétique des passoires thermiques accélérée	Notre action vise à instaurer dans l'agglomération angevine un quota de logements vacants. En effet réglementer ces logements est un levier important à la lutte sociale écologique et économique. Aujourd'hui beaucoup de lieux sont désertés, sans projet et se dégradent au fil des années. Un quota impliquerait par exemple qu'un logement vacant peut l'être durant une durée de par exemple 2ans. Si au bout de 2 ans aucun projet d'aménagement etc n'est présenté le.a propriétaire à 1 ans pour en présenter un.(un portefeuille de projet écologique et solidaire pourra être mis à la disposition du propriétaire) Si rien n'est fait la ville peut demander à réquisitionner ce logement en le transformant en logement sociaux, centre d'aide social ou autre établissement à but non lucratif. Les projets de constructions qui demandent l'artificialisation des sols pourront être réorienter vers ces bâtiments vacants. Cette action peut être porté par une commune ou l'agglomération.	Lien vers ecrivons.angers.fr
566	Cahier de contribution Citoyen	Conseil de Développement Loire Angers	Se Loger	Recenser les terrains à réinvestir pour de nouvelles constructions (friches industrielles, parkings de grandes surfaces...)	L'objectif est de limiter la consommation de nouvelles terres agricoles, d'économiser un bien précieux et d'optimiser l'utilisation de terrains déjà artificialisés	Lien vers ecrivons.angers.fr
569	Ateliers Auxilia	Groupe 2 Se loger	Se loger	Réaliser des diagnostics énergétiques et techniques des bâtiments vacants ou peu utilisés Analyser la demande de logements et d'usage des bâtiments		Lien vers ecrivons.angers.fr
599	Cahier de contribution Citoyen	Conseil de Développement Loire Angers	Se loger	Rénover en priorité l'habitat et des commerces des Centre bourgs	Rendre attractifs les centre-bourgs - Faciliter l'accès aux commerces et services de proximité en modes de déplacements doux - Eviter la dispersion de l'habitat et commerces / services de proximité afin de permettre l'utilisation des modes doux et la faisabilité de transports collectifs ou semi-collectifs (navettes), Points stop, ...	Lien vers ecrivons.angers.fr